

BUREAUX :
RUE LAFont, N^o 2 ;
QUAI ST-ANTOINE, 36.

L'ORGANISATEUR LYONNAIS,



BULLETIN RÉPUBLICAIN.

PRIX
L'ABONNEMENT A LA SEMAINE
SERVI A DOMICILE, 50 c.
POUR LE DÉPARTEMENT DU
RHONE: 65 c.
POUR LES AUTRES DÉPARTE-
MENTS: 75 c.

Les lettres et envois doi-
vent être affranchis.

LYON. — MERCREDI 12 AVRIL 1848.

Au lieu de se plaindre du grand nombre des candidatures qui se produisent, on devrait plutôt s'en applaudir.

Notre gouvernement date d'hier; auparavant, toute vie républicaine était interdite. Qu'y a-t-il donc d'étonnant aujourd'hui qu'on se produise comme éligible, quand c'est le meilleur moyen, pour les républicains, de se rencontrer et de se connaître?

A toutes ces tentatives nous ne voyons aucun inconvénient; et elles ont plus d'un avantage après un changement aussi brusque que celui qui nous a fait passer du constitutionnelisme à la République.

A la Révolution de Juillet, pour remplacer le gouvernement de la branche aînée des Bourbons par celui de la branche cadette, le changement s'est fait dans le parlement, sans scission profonde. Les 221 récalcitrants au régime ancien sont devenus les constituants du régime nouveau; on a pris les ministres parmi les chefs de l'opposition, rien de plus juste; c'était l'interruption d'un entr'acte, et le même personnel pouvait suffire aux deux scènes successives d'une même pièce politique.

Mais après la radicale révolution de 1848, c'est une nécessité que la plupart des célébrités, trop compromises avec la royauté, s'effacent et cèdent la place à des hommes nouveaux qui, en se disant républicains, n'aient pas à démentir tous leurs antécédents.

Venez donc, vous tous, les chercheurs des choses déclarées impossibles, voyez si vous avez une place parmi les députés constituants destinés à donner une forme réalisable à cette République, objet déjà de vos désirs et de vos espérances, quand tout le monde officiel la qualifiait de folie et de chimère!

S'il y a beaucoup de présentés et peu d'élus, qu'importe à la République, qui ne s'inquiète que du choix de ses mandataires, et qui le voit d'autant plus facile que les prétendants seront plus nombreux?

D'ici jusqu'au jour des élections, on verra les listes s'épurer tout naturellement; les noms impossibles s'effaceront d'eux-mêmes, et il ne restera que ce nombre de candidats suffisants pour laisser aux votants la pleine liberté de leurs suffrages.

Les délaissés ne sont-ils pas tout consolés d'avance, par cette satisfaction de la part qu'ils ont prise au grand mouvement électoral? Ils auront, pendant un mois, développé librement et publiquement leurs déclarations de principe; interpellés et répondant sans cesse, ils auront compris les sentiments profonds du peuple sur les principes de la politique moderne. Ainsi, la France nouvelle aura pu connaître et compter ses enfants. Ainsi se sera faite la première initiation à la vie républicaine qui commence à peine.

Les nouvelles reçues de l'étranger sembleraient démentir les prévisions d'une guerre prochaine en Italie. Il y a une déclaration de Charles-Albert qui demande pardon à l'Autriche de son intervention en Lombardie: c'est, dit-il, pour sauver le principe monarchique menacé, qu'il a fait cette infraction aux traités de 1815.

Déclaration inopportune, et qui indique la crainte d'une rencontre décisive. De son côté, l'Autriche tiraillée par la Hongrie, la Bohême et la Galicie, voit ses embarras augmenter; l'état de ses finances est au pire,

on se demande si elle persistera à envoyer 80 mille hommes dans la Lombardie.

Ainsi, les deux adversaires qu'on s'attendait à trouver bientôt aux prises, hésitent devant une lutte qui nous paraît toujours inévitable. Et que fera maintenant l'Angleterre quand son ancienne constitution est si fortement menacée par les chartistes et l'Irlande; c'est des événements qui vont se passer dans le royaume uni que dépend peut-être la paix du monde. Que les chartistes soient vaincus, que les fers de l'Irlande soient rivés de nouveau, et nous verrons l'aristocratie britannique triomphante, protester même par la force des armes, contre le remaniement indispensable du territoire européen qui seul peut rendre l'Italie indépendante.

Un précieux enseignement résulte du rapprochement qui vient d'être fait à la préfecture de police de Paris entre le chiffre des crimes et délits commis dans le département de la Seine pendant le mois de mars dernier, et celui du mois correspondant de l'année 1847.

Ainsi le nombre des crimes et délits a diminué d'un quart, non pas seulement pour les cas suivis d'arrestation, mais pour tous ceux qui, consignés dans une plainte, ont été déferés à la justice. Cette diminution tout à fait caractéristique n'est pas, du reste, un jeu du hasard; elle est la même par rapport aux deux années précédentes (1845-1846), qui avaient fourni pour ce mois de mars un contingent de crime et de délits égal pour chacune à celui de 1847.

Ce qu'on doit surtout remarquer, c'est que les vols, en général, présentent un chiffre notablement inférieur à celui de l'année dernière; ainsi, pendant le mois de mars 1847, il a été commis deux fois plus de vols de nuit (3 pour 1), et une fois plus de vols de jour que pendant le même mois de 1848.

C'est là un fait qui n'a pas besoin de commentaires. Il montre clairement l'effet des principes républicains. Nous le livrons aux réflexions de ceux qui font au peuple l'injure de douter de sa moralité. Peut-être comprendront-ils enfin que l'admission de tous les citoyens à la vie politique doit nécessairement inspirer à celui qui jusque-là en avait été privé le respect de soi-même, et faire cesser immédiatement la lutte que quelques hommes avaient engagée avec une société qui les deshéritait.

Chronique de Lyon.

Hier, dans l'après-midi, notre ville a été un instant toute en émoi. Les tambours ont appelé les gardes nationales sur leurs places d'armes respectives. Une bande d'ouvriers, après avoir accompagné le 22^e de ligne, était venue, dit-on, réclamer du citoyen Arago la prise de possession du fort Lamothe, à la Guillotière, et sur le refus du commissaire, elle s'était dirigée sur le fort et devait aller parlementer chez le général. La persuasion a fini par les ramener, et la garde nationale, après avoir stationné quelque temps sur la place Bellecour, a reçu l'ordre de se retirer. Voici la proclamation que le commissaire du gouvernement vient de faire afficher:

AU NOM DU PEUPLE.

Citoyens,

Des manifestations fâcheuses viennent de se produire à Lyon. Des citoyens réclament l'introduction du peuple dans les forts. Eh quoi! se défierait-on de l'armée, de notre grande et généreuse armée républicaine qui va marcher à la frontière, pour la défense et pour la gloire de la République? Voudrait-on, par hasard, que nos braves soldats, sur les champs de bataille, portassent avec eux sur cette pensée amère que leurs concitoyens n'ont pas en eux la confiance qu'ils méritent si bien?

Citoyens de Lyon, que tous ceux d'entre vous qui veulent la République solide et glorieuse protestent avec énergie contre de telles idées et contre de tels actes.

Croyez-en, citoyens, la foi républicaine d'un homme qui s'est consacré tout entier au service du peuple.

Et sachez bien, vous tous, que vous êtes dévoués à la République, qu'en nous affaiblissant par des divisions, nous comblons de joie nos ennemis, ceux qui voudraient faire croire à l'Europe que le gouvernement républicain est impossible en France.

— On lit dans le *Courrier de Lyon*:

« M. Emmanuel Arago ayant demandé, il y a quelques jours, son rappel de Lyon pour cause de santé, on nous assure aujourd'hui que la démission, plusieurs fois offerte par le commissaire départemental du Rhône, est enfin acceptée. »

— Le 66^e régiment de ligne est parti de notre ville le 9 avril de grand matin; la première légion de la garde nationale de Lyon l'a escorté jusqu'à une certaine distance.

— Dimanche, à six heures après midi, quelques compagnies du 2^e régiment du génie, venant de Montpellier, pour faire partie du corps d'armée qui se rassemble dans notre contrée, sont arrivées sur le bateau à vapeur le *Papin*, et ont débarqué au port des Cordeliers, au milieu d'une grande affluence de promeneurs, attirés par le pittoresque spectacle que présentait le pont du bateau entièrement chargé de soldats. Ces militaires ont reçu le plus cordial accueil de notre population. (*Courrier de Lyon*).

— La société des commis et des employés lyonnais s'est constituée. Dans sa première séance, elle a décidé qu'une adresse serait présentée au citoyen Lafort, maire de Lyon. Les délégués chargés de cette mission se sont transportés, à l'Hôtel-de-Ville, jeudi, 6 avril, dans la matinée.

— En attendant que la question de l'uniforme de la garde nationale soit résolue dans un sens ou dans un autre, nous ne saurions donner trop de publicité à l'idée suivante que nous trouvons formulée dans une lettre publiée dans le *Censeur*:

« Beaucoup de gardes nationaux paraissent disposés à adopter, pour petite tenue, la blouse bleue avec collet droit, ceinture et boutons d'uniforme.

« Le prix de cette blouse ne devant pas dépasser la somme de 5 fr. à 5 fr. 50 c., la majeure partie des gardes nationaux auraient la facilité de se procurer immédiatement, et à peu de frais, un costume uniforme pour le service de chaque jour.

« Dans l'intérêt du service, et pour éviter la confusion qui se fait souvent remarquer dans les rangs de la milice citoyenne, suite de la bigarrure des habillements, il serait à désirer que la petite tenue, telle qu'elle est proposée, fut adoptée le plus tôt possible. Indépendamment de l'uniformité qu'elle apporterait dans l'habillement des gardes nationaux, il faut aussi reconnaître que la confection de la blouse procurerait immédiatement de l'occupation à une classe nombreuse de la population ouvrière. MM. les officiers de la garde nationale s'empresseront sans doute de procurer l'adoption d'une petite tenue qui, selon nous, compléterait l'organisation des compagnies.

« Quant à la tunique en drap bleu, il est bien entendu qu'elle serait maintenue pour le costume de grande tenue. »

— L'affiche suivante a été placardée ce matin:

GARDES NATIONALES DU RHONE.

Le général commandant supérieur des gardes nationales du département du Rhône, en considération de la solennité de ce jour, et pour donner à la garde nationale un témoignage de la satisfaction qu'il a éprouvée à sa première revue, a décidé que tous les citoyens condamnés jusqu'à ce moment par les conseils de discipline, sont amnistiés des peines prononcées contre eux.

Le général est convaincu que la discipline de la garde nationale, confiée à l'honneur et au patriotisme de chaque citoyen, ne peut que s'affermir par cet acte d'indulgence. Il a l'espoir que l'appel qu'il adresse aux bons

sentiments des citoyens, rendra très-rare les jugements des conseils de discipline, qui auront à l'avenir une stricte exécution.

Lyon, le 9 avril 1848.

Le général de brigade commandant supérieur des gardes nationales du Rhône,
NEUMAYER.

Correspondance.

Lyon, le 6 avril 1848,

Monsieur le rédacteur,

Nous venons de recevoir de M. le Maire l'autorisation que nous lui avons demandée, de faire une quête générale dans la ville et les faubourgs, afin de pourvoir aux premiers frais de l'établissement de magasins pour les ouvrières sans travail. Nous vous prions instamment de vouloir bien ouvrir, durant deux ou trois jours de suite, les colonnes de votre journal à l'annonce de cette quête, pour que toutes les bourses se préparent à notre appel, et viennent avec empressement au secours de celles de nos sœurs qui souffrent de la misère et de la faim. Des ressources ont été trouvées, pour les hommes, dans les chantiers, dans de grandes exploitations. L'ouvrière seule est inoccupée; et, pas plus que l'homme, elle ne peut vivre sans travail. Il faut donc, à elle aussi, lui assurer au plus tôt l'existence. Ce n'est point une aumône que nous voulons lui offrir; mais un moyen honorable de vivre.

Les travaux ne nous manqueront pas; mais seulement l'argent, nécessaire d'abord pour la mise en œuvre, et c'est pour l'obtenir, que nous nous adressons au dévouement de tous ceux qui peuvent encore donner. Nous ne doutons pas de l'empressement de nos concitoyens; tous viendront au-devant de notre demande; les femmes, surtout, voudront participer à cette œuvre qui, par leur zèle généreux, devra être bénie de Dieu. Que nul ne se retranche derrière son insuffisance, la quête recevra tout, argent, bijoux, argenterie, étoffes, objets en nature, tout absolument ce qui pourra alimenter les travailleurs, soit par la transformation, soit par la confection, etc.

Chaque groupe de quêteurs, composé d'une dame de la commission du travail, d'une autre dame adjointe et d'un citoyen, sera muni d'un livret où tous les dons en nature seront enregistrés, avec le nom et l'adresse du donateur. En outre, il sera porteur de l'autorisation signée de M. le Maire et empreinte du sceau de la mairie, sans la présentation de laquelle on est prié de ne rien donner.

Nous comptons, Monsieur le rédacteur, sur votre concours dévoué pour donner toute la publicité possible à cette quête toute prochaine, afin que toutes les portes nous soient ouvertes en même temps que tous les cœurs. Disons-nous que la grande famille humaine ne fait qu'un, et que laisser périr dans la privation et la douleur quelques-uns de ses membres, serait un fratricide dont nous aurions à répondre devant notre père commun, devant Dieu!

Agréez à l'avance, Monsieur, l'expression de notre gratitude, et notre salut fraternel.

Pour la commission du travail pour les femmes,

ELISA MORELLET,

ALINE JUIF,

Vice-Présidente.

Secrétaire.

P. S. Les ouvriers industriels, les corporations entières, les employés des grands établissements, pourraient offrir à leurs sœurs sans travail une journée de leur salaire. La solidarité existe entre tous les corps d'état, et l'offrande de tous, proportionnée à la fortune de chacun, peut sauver non seulement des malheureux de la faim, mais peut-être aussi la patrie d'une crise cruelle.

ARMÉE DES ALPES.

L'état-major de l'armée des Alpes a été constitué ainsi qu'il suit par le ministre de la guerre:

Première division d'infanterie.

Général de division. Bedeau.

Première brigade. Général de brigade, Guesvillers.

Deuxième brigade. Général Saleyx.

Deuxième division d'infanterie.

Général de division. Baraguay-d'Hilliers.

Première brigade. Général de brigade, Talandier.

Deuxième brigade. Duhot.

Troisième division d'infanterie.

Général de division, Magnan.

Première brigade. Général de brigade, Guillaibert.

Deuxième brigade. Rénault.

Cavalerie.

Général de division, Oudinot.

Première brigade de cavalerie légère. Général de brigade, Regnault de St-Jean-d'Angély.

Deuxième brigade de cavalerie de ligne. Général Tartas.

Troisième brigade de cavalerie de réserve. Général Lebon des Mottes.

Artillerie.

Général de brigade, Legendre.

Génie.

Général de brigade, Morvan.

Intendant.

L'intendant en chef, Dennée.

Le plus ancien général de division prendra provisoirement le commandement en chef de l'armée des Alpes.

ACTES OFFICIELS.

Circulaire du ministre de l'intérieur aux commissaires généraux des départements.

Citoyen commissaire,

Nous touchons aux élections; encore quelques jours, et le peuple français tout entier, usant de sa souveraineté si glorieusement reconquise, proclamera les noms de ses mandataires. A la veille de ce grand acte de sa toute puissance, il est utile que le gouvernement né de la révolution, chargé de conserver intacte et pure la victoire populaire, expose une dernière fois sa pensée à ceux qui le représentent et le défendent sur toute la surface de la République.

Déjà je vous l'ai dit: des élections dépend l'avenir du pays. Sincèrement républicaines, elles lui ouvrent une ère brillante de progrès et de paix; réactionnaires ou même douteuses, elles condamnent à de terribles déchirements. Votre constant effort a donc été, doit être encore d'envoyer à l'Assemblée nationale des hommes honnêtes, courageux et dévoués jusqu'à la mort à la cause du peuple.

Mais ici se présente une question que les partis ont dénaturée, et sur laquelle il convient de s'expliquer sans faiblesse et sans réticence. Le temps des ruses et des fictions est passé: nous sommes assez forts pour être vrais.

Le gouvernement doit-il agir sur les élections ou se borner à en surveiller la régularité?

Je n'hésite pas à répondre que, sous peine d'abdiquer ou même de trahir, le gouvernement ne peut se réduire à enregistrer des procès-verbaux et à compter des voix; il doit éclairer la France et travailler ouvertement à déjouer les intrigues de la contre-révolution, si, par impossible, elle ose relever la tête.

Est-ce à dire que nous imitions les fautes de ceux que nous avons combattus et renversés? Loin de là. Ils dominaient par la corruption et le mensonge, nous voulions faire triompher la vérité; ils caressaient l'égoïsme, nous faisons appel aux sentiments généreux; ils étouffaient l'indépendance, nous lui rendons un libre essor; ils achetaient les consciences, nous les affranchissons. Qu'y a-t-il de commun entre eux et nous?

Mais c'est précisément parce que leurs odieuses pratiques ont profondément altéré les mœurs des classes officielles, qu'il est nécessaire de parler haut et ferme, et de détruire les semences d'erreur et de calomnie répandues par eux si longtemps.

Par vos amis, par vos écrits, par vos discours, répandez la lumière à flots. Qu'à tous les yeux brille dans son éclat majestueux la grande et noble figure de la République régénérant l'humanité par sa puissance morale, effaçant les distinctions des classes, appelant tous les citoyens à la réalisation politique du dogme de la fraternité, dégageant le travail et l'intelligence des entraves qui l'étouffent: faisant enfin de notre admirable France la plus libre, la plus heureuse, la plus forte des nations!

Ainsi s'exercera votre influence: l'intimidation et la violence provoquent les révoltes; la corruption dégrade et ruine le pouvoir; l'enseignement viril est la seule arme dont puissent se servir les chefs révolutionnaires du peuple: elle leur suffit pour triompher de toutes les résistances.

Ceux qui ont adopté l'ancienne dynastie et ses trahisons, ceux qui limitaient leurs espérances à d'insignifiantes réformes électorales, ceux qui prétendaient venger les mânes des héros de février en courbant le front glorieux de la France sous la main d'un enfant, ceux-là peuvent-ils être les élus du peuple victorieux et souverain, les instruments de la révolution?

Votre conscience a répondu: Quelle confiance peuvent-ils inspirer ceux dont le cœur ne s'est point ouvert aux souffrances du peuple, et dont l'esprit a si longtemps méconnu ses vœux et ses besoins?

Ne regarderaient-ils pas eux-mêmes comme un défi à la révolution, que des hommes qui ont attaqué, calomnié la révolution, devinssent aujourd'hui les organisateurs de la constitution républicaine?

Eh bien, puisque le choc impétueux des événements leur a subitement dessillé les yeux, soit, qu'ils entrent dans nos rangs, mais qu'ils n'aspirent ni à nous commander ni à nous conduire. Qu'ils marchent à l'ombre du drapeau du peuple, mais qu'ils ne songent pas à le porter. A la

moindre secousse, leur âme se troublerait, et, revenant malgré eux aux convictions de toute leur vie, ils affaibliraient la représentation nationale de toutes les incertitudes, de toutes les transactions familières aux opinions chancelantes et aux dévouements d'apparat.

Que le peuple s'en délie donc et les repousse. Mieux vaudrait des adversaires déclarés que ces amis douteux. J'ose croire, citoyen commissaire, que ces pensées sont les vôtres, et qu'elles trouveront en vous un interprète sûr et dévoué. Laissez-moi vous dire que vous ajouterez à l'autorité morale des résolutions qu'elles vous inspireront en donnant l'exemple de l'abnégation personnelle et de la réserve dans la recherche des suffrages. Ce serait bien mal comprendre, ce serait abaisser votre mission que de la consacrer à faire réussir votre candidature. Votre dignité en souffrirait autant que le pouvoir de la République. Si vos concitoyens viennent à vous, acceptez leur mandat comme la plus noble récompense de vos travaux; mais gardez-vous de solliciter ce qui cesserait d'avoir du prix le jour où on pourrait soupçonner que le commissaire a fait le député. Le gouvernement vous tiendra compte du soin avec lequel vous vous conformerez à cette partie de ses instructions. N'oubliez pas que nous nous devons tous au pays, qui attend de nous de grandes choses, et que l'heure est venue d'élever notre âme au-dessus de toutes les préoccupations de l'intérêt privé.

LEDRU-ROLLIN.



Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE.

L'agitation chartiste à Londres.

On annonce de Londres que la population de cette ville, peu prompt d'ordinaire à s'émouvoir, est généralement inquiète de ce qui se passe.

Dans la chambre des communes, l'agitation est au comble. M. Feargus O'Connor, représentant du parti chartiste dans le parlement, se lève et interpelle sir Grey:

M. Georges Grey: Le gouvernement a un devoir impérieux à remplir, celui d'empêcher tous rassemblements tumultueux et de nature à jeter l'alarme parmi les sujets fidèles et loyaux de S. M. Le gouvernement s'opposera-t-il par la force à la procession de lundi? Cela dépendra des circonstances. Mais le gouvernement n'hésite pas à dire que la réunion projetée à Kennington-Common est illégale, qu'elle est contraire aux statuts du pays.

M. Wakley, avec violence: Vous avez dit que j'étais dans les secrets de parti chartiste: cela n'est pas! Je n'ai jamais assisté à aucun de ses meetings: je n'ai jamais été initié à ses projets. Mais je suis convaincu que s'il n'y a pas intervention de la force civile et militaire, la journée de lundi se passera très tranquillement. Non! à l'ordre! La plus grande confusion règne dans l'assemblée. L'immense majorité applaudit le ministre de l'intérieur et siffle M. Wakley. Celui-ci fait d'énergiques efforts pour dominer le tumulte et n'y peut parvenir.

M. Feargus O'Connor: Le meeting que les délégués du peuple tiendront lundi est parfaitement légal.

Pour démontrer cette provision, l'orateur cite des précédents de 1831 et la récente manifestation des marins, qui sont venus en masse porter à la chambre des commissions une pétition contre l'abolition de l'acte de navigation. Il termine en assurant la chambre qu'il fera personnellement tous ses efforts pour prévenir le désordre.

L'aldermann Thomson lit des passages d'un discours récemment prononcé dans une réunion chartiste par M. Feargus O'Connor. Dans ce discours, l'orateur invitait, dans les termes les plus violents, le peuple à faire usage de la force physique pour obtenir la charte.

Tout le monde n'est-il pas frappé de l'analogie que présentent les débats dont on vient de lire le résumé avec ceux qui ont eu lieu chez eux, dans la chambre des députés, le 21 février, à l'occasion du banquet projeté à Chaillot?

Pendant que cette scène se passait dans la chambre des communes, la Convention nationale tenait, elle aussi, une séance.

On y agitait la question de savoir ce que les chartistes devaient faire dans le cas où la pétition serait rejetée par le parlement. Les uns opinèrent pour qu'on eût recours à la force. Les autres exprimaient la crainte que tous les amis de la cause chartiste ne fussent pas encore prêts, et concluaient en disant qu'il valait mieux se donner encore un peu de temps, afin de s'organiser d'une manière plus complète.

C'est cette dernière opinion qui a prévalu.

En même temps, des meetings formidables seront convoqués, pour le vendredi saint, sur tous les points du territoire, pour l'élection des membres qui devront former l'Assemblée Nationale.

Cette Assemblée Nationale se réunira à Londres le 24 avril.

Directeur-gérant: FERDINAND FRANÇOIS,
Ancien rédacteur de la Revue indépendante.